Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 9
Absents : 5

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 060-216004473-20250404-DE2025490-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

De la commune NEUVILLE-BOSC

Séance du 04 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 avril à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 mars 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Annie, Maire.

Etaient présents : Mmes DECAMP, LEJEUNE, LEROY, LESCA, MEYER, OUGHLIS-HENRY et Mrs CATTELOIN, COUTELET, FLEURY.

Absents excusés : M. GOMES
M. DUPUY

Absents : M. RAYNAUD, M. DUJARDIN et M. SAINT-POL

Secrétaire de séance : Mme Virginie DECAMP

Ouverture de séance : 20h00
Assistait également au Conseil Municipal, Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de Mairie

Délibération n° DE2025490 – Vote des subventions aux associations 2025

Madame le Maire propose d'inscrire à l'article 65748 - Chapitre 65 le montant des subventions pour les différentes associations comme suit :

Associations	Proposé	Voté
NOUGATINE	17 000.00 €	17 000.00 €
Anciens Combattants	450.00 €	450.00 €
TENNIS CLUB	500.00 €	500.00 €
TOTAL A PREVOIR :	**17 950.00 €**	**17 950.00 €**

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme au registre
Le 04 avril 2025
Annie LEROY

Le Maire

Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification
Et transmission en Préfecture le 08/04/2025